

## Fiche-action n°SC2

### Atelier du futur n°10 « Santé et consommation »

**« Favoriser la réalisation de plantages (mini-jardins potagers dans des espaces publics et privés) et de petites cultures en bacs pour balcons et terrasses. »**

#### Situation et justification

La commune de Chêne-Bourg dispose de « jardins familiaux » dont toutes les parcelles sont occupées. Pour répondre à l'engouement croissant de ne pas seulement dépendre des commerces pour s'alimenter, et sans pour autant avoir à gérer une parcelle de cultures relativement grande, des solutions complémentaires à la formule des jardins familiaux ont été appliquées avec succès. Il s'agit de créer des « plantages », c'est-à-dire des espaces de cultures de dimension réduite sur des parcelles (privées ou publiques) se trouvant à proximité immédiate d'immeubles d'habitation. Ces zones de plantages sont aménagées puis divisées de façon à ce que plusieurs ménages intéressés occupent chacun des jardinets (d'environ 6 à 12 m<sup>2</sup> par exemple) pour faire pousser des herbes aromatiques, quelques légumes ou encore des petits fruits... Les expériences conduites en Suisse romande<sup>1</sup> indiquent que les utilisateurs de ces plantages et leurs familles peuvent adopter un mode de consommation alimentaire plus sain et plus équilibré qu'auparavant. Pour les enfants, il s'agit aussi de mieux prendre conscience du rythme des saisons.

Toujours pour promouvoir une relation directe des personnes avec la culture d'herbes aromatiques ou de petits fruits, et dans une ambition plus modeste encore que la formule des plantages, des « Opération bacs » pourraient être organisées de manière à favoriser de petites cultures sur les balcons et terrasses de Chêne-Bourg.

#### Objectifs visés

- Favoriser une alimentation équilibrée utilisant des légumes et fruits produits par les habitants des immeubles.
- Développer, en particulier chez les enfants, l'intérêt pour des saveurs naturelles et le rythme des saisons.

#### Pertinence « développement durable » de l'action

##### Pôle social :

En matière de santé publique, l'action favorise une alimentation composée de légumes et fruits frais ; elle contribue à une sensibilisation et à une pédagogie des enfants dans ce domaine.

L'action favorise les liens sociaux de proximité (un groupe de ménages gère une zone de plantages) et les activités de plein air.

##### Pôle économique :

La mise en place de l'action peut susciter la création de « petits jobs », voire un mandat auprès d'une entreprise locale de réinsertion. Les espaces de plantages représentent pour les habitants un coût de location et d'entretien limité.

##### Pôle environnemental :

L'aménagement partiel de pelouses (lesquelles présentent peu d'intérêt du point de vue de la biodiversité faune et flore) permettrait une diversification des espaces verts devant certains immeubles ou dans un secteur d'un parc public. La protection des sols devra être prise en compte : les jardiniers devront être sensibilisés à une utilisation rationnelle de pesticides et d'engrais.

---

<sup>1</sup> Plusieurs réalisations en ville de Lausanne (Service des parcs et promenades) mais aussi dans le canton de Genève à Vernier, au Grand-Saconnex, à Genève-ville (St-Jean, Champel) ; des projets sont en cours dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Lancy (voir documents en annexe de cette fiche-action).

## Descriptif et mise en place de l'action

La réalisation de zones de plantages demande au préalable l'accord des propriétaires des parcelles, leur gestion étant ensuite assurée par les habitants qui exploitent les jardinets. La mairie de Chêne-Bourg peut avoir un rôle moteur dans la réussite de la mise en place de plantages sur le territoire communal :

- en organisant une, voire deux zones de plantages dans un espace public de la commune.
- en facilitant la création de plantages sur des parcelles privées grâce à un soutien et des conseils apportés aux habitants intéressés qui recherchent l'accord du propriétaire.

La mise en place de plantages dans l'espace public demanderait un travail coordonné visant à :

- identifier un ou deux sites propices à cette réalisation, si possible à proximité d'une école (et tenant compte de contraintes telles que l'ensoleillement et l'accès à l'eau),
- établir un budget d'aménagement (comprenant par ex. : l'adaptation ou non d'un réseau de cheminement, la remise de terre, des barrières en bois sur le périmètre de la zone, la séparation des jardinets, un ou deux coffres pour les outils, un point d'eau, etc.) ;
- mettre au point les conditions de location des jardinets<sup>2</sup> ainsi qu'une charte d'utilisation à laquelle devront se conformer les utilisateurs (*voir exemple en annexe*) ;
- proposer aux habitants intéressés de se manifester (journal Le Chênois par exemple) ;
- gérer les inscriptions ;
- fournir quelques informations et recommandations préalables aux utilisateurs des parcelles (gestion écologique de la parcelle en particulier) ;

La mise en place de plantages dans des espaces privés pourrait être favorisée par différentes actions :

- pré-évaluation des sites pouvant réunir des conditions favorables (au pieds d'immeubles voire aussi sur des toits végétalisés si les conditions de sécurité et de faisabilité technique peuvent être réunies).
  - information et invitation des habitants intéressés à une séance d'information et de conseils pour formuler une demande au propriétaire, s'organiser avec un règlement / charte d'utilisation.
- En outre, le « Service des parcs et promenades » pourrait aussi proposer ses compétences aux propriétaires privés afin d'aménager des plantages à des conditions favorables.
- toujours dans les espaces privés, encourager les propriétaires de villas à laisser l'usage d'une partie de leur terrain afin qu'un plantage se réalise par d'autres personnes ; il s'agirait donc pour la commune d'identifier et de mettre en relation ces propriétaires avec des habitants d'immeubles intéressés de gérer un jardinet dans un rapport d'intérêt bien compris (par ex. fourniture de légumes contre mise à disposition du terrain ou location d'une surface de quelques mètres carrés).

La promotion de bacs de cultures destinés aux balcons et terrasses demanderait quant à elle :

- la mise en place d'une collaboration entre le « Service des parcs et promenades » et un professionnel pour la fourniture voire pour la vente (avec la participation de « petits jobs » pour la préparation, le transport et la fixation de bacs pour balcons ou terrasses) ;
- la mise au point d'une promotion dont le message public pourrait être « Venez avec votre bac durant la semaine du XX au YY, nous nous chargeons de le garnir avec des plantations de votre choix ou suggérées par nous pour la somme modique de ZZ francs »).

Cette opération pourrait être reconduite d'année en année.

## Calendrier

Adoption et préparation de cette action dans les meilleurs délais (démarrage printemps 2009).

## Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de « l'aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de « la voirie et des parcs publics » et des « travaux », le-la

---

<sup>2</sup> A titre d'exemple, la ville de Lausanne loue de tels jardinets à un prix très modique de 3 francs le m<sup>2</sup>/an, montant qui ne comprend qu'une partie du prix de l'eau utilisée (la ville prenant en charge le reste). Une durée de location des jardinets de 3 ans (voire de 5 ans au maximum) présenterait l'avantage de favoriser un tournus qui n'existe que très peu dans les jardins familiaux.

Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « travaux », le Secrétaire général, le technicien communal.

### **Partenaires (et mode de participation)**

- Le « Service des parcs et promenades » (Evaluation des possibilités de terrains pouvant convenir aux plantages, aménagement de terrains, informations données aux utilisateurs, participation à l'« opération bacs »).
- Propriétaires d'immeubles et leurs représentants, les régies immobilières.
- Vendeur local de plantations pour l'« Opération bacs ».
- Des jeunes dans le cadre de petits jobs (pour contribuer à l'aménagement des plantages voire pour la préparation, le transport et la fixation de bacs pour balcons ou terrasses).
- Les associations de quartier et habitants intéressés.
- Les concierges des immeubles concernés (pour d'éventuelles informations et conseils techniques).

### **Budget**

A préciser.

- La promotion de cette action par la commune (soirée d'information en plus des communications passées dans Le Chênois par exemple) peut générer un coût à préciser.
- La mise en place de zones de plantages dans les espaces publics est à la charge de la commune (qui perçoit le revenu de la location des parcelles), sous réserve d'éventuels subsides évoqués plus bas. La valeur de la création d'un plantage de 1000 m<sup>2</sup> peut s'élever à 30'000 ou 40'000 francs<sup>3</sup>.
- L'« Opération bacs » pourrait être soutenue par la commune (terre végétale et compost gratuits par exemple).
- Selon Radix<sup>4</sup>, ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ARE (Office fédéral du développement territorial)<sup>5</sup>.
- Le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) pourrait être en mesure d'octroyer une aide financière<sup>6</sup>.

### **Indicateurs de développement durable**

Pour les plantages :

- Nombre de sites de plantages installés et de familles concernées.
- Nombre d'inscriptions et de désistements par année.

Pour l'« Opération bacs » :

- Nombre de bacs garnis.

### **Suivi et amélioration continue**

Etablissement d'un rapport d'activité annuel basé sur les indicateurs ci-dessus afin d'évaluer la poursuite de l'action.



*Un bel exemple de plantage à proximité du Parc Bertrand à Genève (angle av. Peschier, ch. des Pléiades)*

<sup>3</sup> Indication fournie par l'architecte-paysagiste Yves Lachavanne (Service des parcs et promenades de la ville de Lausanne) sur la base de plusieurs réalisations (tél. 021.315.57.15 – [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch))

<sup>4</sup> Radix : Fondation suisse pour la santé mandatée par l'OFSP – [www.radix.ch](http://www.radix.ch) – contact auprès de son représentant en Suisse romande M. Christian Wilhelm

<sup>5</sup> [www.are.admin.ch](http://www.are.admin.ch) – Programme d'encouragement pour le développement durable

<sup>6</sup> Examen d'aide possible par le FSP sur la base d'un projet de plantages budgétés, en particulier si ceux-ci intègrent un réseau écologique (rangées d'arbres, bancs de murs en pierres sèches, haies indigènes) ; contact : Christina Bolliger – [bolliger@fls-fsp.ch](mailto:bolliger@fls-fsp.ch)

## Fiche-action n°SC2 - Annexe

Documents réalisés par la ville de Lancy dans le cadre de son Agenda 21 pour la promotion de plantages

---

### GUIDE DU PLANTAGE A LANCY

Que peut-on attendre d'un plantage (texte de M. Monnier, habitant du Petit-Lancy, septembre 2006) :

*...Tout simplement étudier où il serait possible de créer des espaces verts sur la commune, non pas pour aller se promener, pique-niquer ou promener son chien, mais dans lesquels la population intéressée par un minimum de jardinage et d'écologie pourrait avoir accès pour y planter des légumes et/ou des fruits.*

*Voir s'il est possible d'intégrer ces jardins dans le cadre urbain, au pied de certains immeubles, zones non exploitées ou semi-abandonnées.*

*Les jardins familiaux étant rares par rapport à la demande, ces zones de plantage répondraient à un besoin d'une certaine frange de la population.*

*La différence avec les jardins familiaux, qui deviennent des "zones secondaires d'habitations" avec cabanon, grill ..., est que ces jardins seraient consacrés à la plantation uniquement ( et lieu de rencontre, de partage entre les différents "planteurs" ).*

*Ces jardins créeraient une animation différente des quartiers et feraient que les espaces non ou sous-utilisés soient occupés par des personnes qui veulent créer plutôt que par des personnes qui veulent détruire.*

*Il y a bien sûr d'autres raisons pour créer des zones de plantage (économiques, instruction, découverte, savoir-faire, héritage, maintien de plantes oubliées, ...)...*

La commune de Lancy soutient la réalisation de plantages sur son territoire en ce sens que ceux-ci participent au développement durable. A ce titre, ils permettent de :

- développer une alimentation de proximité, avec des fruits et des légumes de saison
- aménager des espaces urbains laissés en jachère
- susciter un attachement à son quartier et développer des liens de proximité
- favoriser la biodiversité

Le présent dossier contient :

- une marche à suivre pour faire un plantage
- un projet de Charte
- un projet de courrier à la régie/au propriétaire
- un projet de demande de soutien à adresser à la Ville de Lancy
- la liste des ouvrages concernant les plantations disponibles à la Bibliothèque municipale.

Si vous avez des questions, vous pouvez également prendre contact avec Mme Grasset, déléguée à l'Agenda 21 de Lancy, téléphone 022 706 15 14 (tous les matins).



## COMMENT FAIRE POUR AMENAGER UN PLANTAGE AU PIED DE SON IMMEUBLE ?

### DEFINIR LE GROUPE D'HABITANTS INTERESSES A DEMARRER UN PLANTAGE

Un représentant réunit les noms et les adresses des membres du groupe d'habitants.  
Le représentant devient l'interlocuteur principal du propriétaire et de la Mairie.

### REPERER LE TERRAIN

Faire un repérage judicieux d'un terrain et évaluer la surface nécessaire (environ 12 m<sup>2</sup> par jardinet) pour le plantage.  
Tenir compte de l'accessibilité, de ne pas entraver des cheminements existants. Prévoir l'implantation et l'orientation du terrain par rapport au soleil, à la qualité du sol, à la proximité d'un point d'eau.  
Rechercher le propriétaire du terrain et/ou son interlocuteur (la régie par exemple).  
Vérifier que le terrain soit dans le domaine privé.  
Faire une photo du terrain et y indiquer le périmètre du plantage.

### ORGANISER LE PLANTAGE

Chaque groupe d'habitants est libre d'organiser son plantage en fonction de ses envies. Il s'engage toutefois à respecter quelques règles indiquées dans une charte.  
Des règlements internes peuvent être mis en place ; ils serviront à la gestion du plantage si les habitants le désirent.  
Bien évaluer les ambitions et les capacités de chacun à entretenir le jardin qu'il souhaite démarrer.

### DEMANDER L'ACCORD DU PROPRIETAIRE

Préparer un petit dossier à soumettre au propriétaire qui comprend :

- le nom du représentant du plantage
- le nombre d'habitants qui participent au plantage
- la surface prévue pour le plantage
- la photo du terrain prévu.

Demander au propriétaire de valider le projet et de donner son accord pour le plantage.

### ANNONCER LE PROJET A LA COMMUNE

Le dossier doit être adressé à

Ville de Lancy  
Conseil administratif  
Route du Grand-Lancy 41  
1212 Grand-Lancy

Demande d'aide pour la mise en place du plantage (copie du dossier retourné par le propriétaire avec son accord).

### VALIDATION DU PROJET PAR LA COMMUNE

Les projets doivent recevoir la validation du Conseil administratif.

### AIDE PRATIQUE DE LA COMMUNE

Organiser la collaboration avec le service communal des parcs, promenades et de la maintenance pour , selon les besoins:

- labourer une première fois le périmètre du plantage à l'aide d'un motoculteur
- déposer de la terre végétale
- conseiller pour les plantations et l'utilisation rationnelle des pesticides et engrais.

### GESTION DU PLANTAGE

Le plantage est géré par le groupe d'habitants et se trouve sous sa responsabilité.

**EXEMPLE DE CHARTE**

---

Charte du projet de plantage situé au ..... de la rue ..... à Lancy

Nous, habitants de l'immeuble situé ..... , à Lancy, nous engageons par la présente à respecter les engagements suivants dans le cadre de notre plantage au pied de notre immeuble, sur le terrain mis gracieusement à disposition par la régie/le propriétaire.

- Accepter que la régie/propriétaire décide en tout temps de nous retirer son autorisation d'exploiter le plantage sans recourir à des procédures juridiques.
- Ne pas construire sur le site des aménagements de confort (cabanon, grill, ou autre).
- Entretien le jardin potager en tout temps.  
(prévoir notamment un remplacement par un tiers lors des vacances)
- Ne pas abuser de l'eau.
- Utiliser un minimum d'engrais et de pesticides.
- Ne pas commercialiser les produits du plantage.
- Etre responsable du materiel.
- Le groupe décide de l'attribution des parcelles – et de l'exclusion éventuelle d'un membre pour non-respect de ladite charte.
- Il est interdit de faire des feux sur le site du plantage.

*Nom du représentant des habitants*

*signature*

.....

.....

*Nom des participants au projet*

*signature*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**EXEMPLE DE COURRIER A ADRESSER A LA REGIE/AU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE**

---

*Nom et adresse du représentant des habitants*

.....  
.....

*Adresse de la régie ou du propriétaire*

.....  
.....  
.....

Lancy, le .....

Concerne : projet de plantage

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe d'habitants du ..... de la rue ....., et nous vous demandons votre autorisation pour effectuer un plantage sur le terrain situé au pied de votre immeuble. Ce terrain est actuellement laissé en jachère. Notre projet porte sur ..... m<sup>2</sup>, correspondant à 12 m<sup>2</sup> par habitant (voir photo dans dossier annexé).

Comme vous le savez peut-être déjà, un plantage est un petit jardin potager dont les fruits, légumes ou fleurs sont destinés exclusivement à l'usage des habitants de l'immeuble au pied duquel il est aménagé.

A Lancy, ces projets de plantage sont encouragés par la commune qui y voit une occasion d'aménager des espaces urbains laissés en jachère, de susciter un attachement à son quartier, de favoriser la biodiversité et de développer une alimentation de proximité.

Nous nous engageons à aménager et à entretenir ce plantage, conformément à la Charte ci-jointe – et notamment à ne pas faire de construction sur ce lieu. Vous serez également libre de récupérer cet espace en tout temps.

Si vous avez des questions, vous pouvez prendre contact avec M. ...., par téléphone au ....., qui représente notre groupe d'habitants.

Dans l'espoir que vous répondrez favorablement à notre demande, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre meilleure considération.

Au nom des habitants de l'immeuble .....

*M. ou Mme* .....

Annexes : Dossier de présentation + Charte du plantage + photo du lieu

Nom et adresse du représentant des habitants

.....  
.....

Ville de Lancy  
Conseil administratif  
Route du Grand-Lancy 41  
1212 Grand-Lancy

Lancy, le .....

Concerne : projet de plantage

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs

Nous sommes un groupe d'habitants du ..... de la rue ....., et nous sollicitons votre appui formel pour la réalisation d'un plantage au pied de notre immeuble. Nous avons déjà obtenu l'accord de la régie/du propriétaire du terrain et vous remettons en annexe une copie de son courrier pour information.

Nous aurions besoin de .....(terre, labour, conseils, à préciser)

Si vous avez des questions, vous pouvez prendre contact avec M. ...., par téléphone au ....., qui représente notre groupe d'habitants.

Dans l'espoir que vous répondrez favorablement à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre meilleure considération.

Au nom des habitants de l'immeuble .....

*M. ou Mme* .....

Annexes : Copie du courrier par lequel la régie/le propriétaire donne son accord au projet de plantage + Charte du plantage + photo du lieu